

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone (416) 325-2600  
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone 416 325-2600  
Télécopieur 416 327-9063



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Surintendante du Centre Jules-Léger  
Surintendantes et surintendants de l'éducation  
Directrices et directeurs des écoles privées inspectées  
Directrice du Centre d'études indépendantes

**EXPÉDITEUR :** Kevin Costante  
Sous-ministre

**DATE :** Le 30 mars 2011

**OBJET :** Révision de l'exigence relative au service communautaire,  
section 3.1.3, *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9<sup>e</sup> à la  
12<sup>e</sup> année : Préparation au diplôme d'études secondaires de  
l'Ontario, 1999* (circulaire ESO)

---

Dans le cadre de la Stratégie visant la réussite des élèves, le gouvernement de l'Ontario est déterminé à contribuer à renforcer l'engagement des élèves dans leurs études et leur apprentissage au moyen de programmes et politiques comme l'éducation coopérative, la Majeure Haute Spécialisation et le service communautaire, dont l'objectif est d'accroître la pertinence de l'apprentissage et d'encourager les élèves à établir des liens plus étroits avec leur communauté.

Depuis 1999, une des conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario est que tous les élèves des écoles secondaires de la province effectuent au moins 40 heures de service communautaire. Cette condition a pour but d'encourager les élèves à prendre conscience de leur responsabilité civique et du rôle qu'ils peuvent jouer dans l'appui et le renforcement de leur communauté. Bien qu'ils doivent être informés de cette condition quand ils sont en 7<sup>e</sup> et en 8<sup>e</sup> année, ils ne peuvent pas commencer à effectuer ces heures avant le mois de septembre de l'année où ils sont officiellement inscrits en 9<sup>e</sup> année.

Pour donner suite aux recommandations d'élèves, transmises par le Conseil consultatif ministériel des élèves, ainsi qu'à celles de parents et aux études menées depuis l'instauration de cette condition en 1999, j'ai le plaisir de vous informer que nous modifions l'exigence liée au service communautaire. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, les élèves pourront commencer à accumuler des heures de service communautaire pendant l'été précédant leur entrée en 9<sup>e</sup> année. Ce changement reflète l'enthousiasme de certains élèves, appuyés par leurs parents, lorsqu'il est question de participer à leur communauté avant l'entrée à l'école secondaire. Des études montrent que l'engagement précoce dans le service communautaire aide les élèves à acquérir un esprit de civisme, qui peut ensuite s'élargir tout au long de leurs études secondaires.

Ce changement de politique sera compris dans le document *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année : Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (circulaire ESO) dans sa version révisée, qui sera publiée au printemps. Les détails concernant la mise en œuvre du changement figureront dans la révision de la note Politique/Programmes n° 124B, *Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires : Service communautaire dans les écoles de langue française*, qui sera publiée cet automne.

Je vous saurais gré de transmettre ces renseignements aux directions des écoles élémentaires et secondaires, aux élèves de 8<sup>e</sup> année et à leurs parents aussitôt que possible. Veuillez également inviter les élèves de 8<sup>e</sup> année et leurs parents à consulter les renseignements sur le service communautaire de votre conseil scolaire, la liste des activités de service communautaire admissibles et la documentation de leur école secondaire nécessaire pour commencer leur service communautaire à l'été. Pour toute question, veuillez communiquer avec le bureau du Ministère de votre région.

Kevin Costante

c.c. Raymond Théberge, sous-ministre adjoint, Division de l'éducation en langue française, de l'éducation des Autochtones et de la recherche  
Mary Jean Gallagher, sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves  
Chefs des bureaux régionaux